

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de la Culture et de la Communication
Direction générale des patrimoines
Service des musées de France

**Décision du 27 janvier 2015
portant désignation des membres du CHSCT spécial Musées**

Version consolidée au 22 janvier 2016

La directrice, chargée des musées,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2014 instituant les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au ministère chargé de la culture ;

Vu la décision fixant la composition du CHSCT spécial Musées du 10 décembre 2014,

DECIDE

Article 1^{er}

Sont nommés membres représentant l'administration au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial Musées, à compter de la date de la présente décision :

- la directrice, chargée des musées, ou son représentant ;
- le responsable ayant autorité en matière de ressources humaines ou son représentant.

Article 2

Sont nommés membres titulaires représentant le personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial Musées, à compter de la date de la présente décision :

Au titre de la CFDT-Culture :

- Madame Élise DUTARTE.

Au titre de l'Union des syndicats des personnels des affaires culturelles CGT (CGT-Culture) :

- Madame Chantal FOREST ;
- Monsieur Jean-Pierre PINSON ;
- Monsieur Pedro BOUROUH ;
- Monsieur Max RAYMOND.

Au titre de SUD Culture solidaires :

- Monsieur Jean-François PORCHER ;
- Madame Nathalie LENORMAND ;

Article 3

Sont nommés membres suppléants représentant le personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial Musées, à compter de la date de la présente décision :

Au titre de la CFDT-Culture :

- Non désigné.

Au titre de l'Union des syndicats des personnels des affaires culturelles CGT (CGT-Culture) :

- Monsieur Claude WENZLER ;
- Madame Nathalie RAMOS ;
- Monsieur Jean-Louis NEE ;
- Madame Cécile RANVIER.

Au titre de SUD Culture solidaires :

- Madame Warda BALAH CHIKHA ;
- Monsieur Jean-Christian PERRIER.

Article 4

La directrice, chargée des musées, est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin Officiel* du ministère de la culture et de la communication.